

# SLOVÉNIE



Pour l'Égalité Femme - Homme



Superficie : 20 273 km<sup>2</sup>

Date d'Indépendance : 25 juin 1991

Population : 2 084 301 hbts

## **TABLEAU DE LA SITUATION DE L'EGALITE FEMME/HOMME**

La Slovénie en forme longue est une république. C'est un pays d'Europe centrale et membre de l'Union européenne. Elle est bordée par la mer Adriatique, l'Italie, l'Autriche, la Hongrie et la Croatie. Sa capitale est Ljubljana.

Une partie importante du pays est montagneuse, et couverte par les Alpes. La Slovénie possède également un petit littoral sur la mer Adriatique, entre l'Italie et la Croatie. Le tourisme est en pleine croissance, avec 3,6 millions de visiteurs étrangers en 2017 (3 millions en 2016, 2,7 millions en 2015). Le pays accueille quelques délocalisations d'industries depuis le reste de l'Union européenne, notamment automobiles. Depuis son adhésion, la Slovénie s'est rapidement modernisée, et de nombreuses autoroutes sillonnent désormais le pays. Le niveau de vie moyen s'est nettement rapproché des standards européens.

Enfin, la natalité reste très faible à l'instar de ses voisins, et le pays voit sa population augmenter très faiblement depuis quelques années, à l'exception de la dernière année (2018-2019), où l'on observe un fort rebond démographique. Cependant, le vieillissement de population prévu dans les prochaines décennies ne devrait pas améliorer les choses, d'autant que de nombreux jeunes vont chercher à l'étranger le travail qu'ils ne trouvent pas chez eux.

La Slovénie est une république multipartite et parlementaire, où le président du gouvernement est le chef du gouvernement. Le pouvoir exécutif est exercé par le gouvernement, tandis que le pouvoir législatif revient au parlement. Le pouvoir judiciaire est indépendant des deux premiers.

Au XX<sup>e</sup> siècle, elle faisait partie de la Yougoslavie avant d'obtenir son indépendance le 25 juin 1991. La constitution slovène a été adoptée le 23 décembre 1991 et est entrée en vigueur le jour même. Depuis l'éclatement de l'ex-Yougoslavie, la Slovénie a institué un système politique stable, multipartite et démocratique, caractérisé par des élections transparentes, une presse libre et le respect des droits de l'homme.

Elle est membre de l'Union européenne depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004 et a rejoint la zone euro, puis l'espace Schengen en 2007. Elle est membre de l'OTAN depuis le 29 mars 2004.

Le pays a adhéré à de nombreux instruments internationaux instaurant l'égalité femmes-hommes, parmi lesquels :

**INSTRUMENTS INTERNATIONAUX**

CEDEF/CEDAW	Succession: 06 juillet 1992
PROTOCOLE A LA CEDEF	Date de signature: 10 déc. 1999
	Date de ratification: 23 sept. 2004
PIDESC	Successio : 06 juillet 1992
CDE	Succession: 06 juillet 1992
RESOLUTION 1325 ET SUIVANTES	Adhésion
STATUT DE ROME	Date de signatur: 07 oct. 1998
	Date de ratification: 31 déc 2001
DECLARATION DE BEIJING ET PROGRAMME D'ACTION DE LA QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LES FEMMES	Adhésion
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES NATIONS UNIES (ECOSOC), Commission de la Condition de la Femme. RESOLUTION : « Mettre fin à la mutilation génitale féminine».	Adhésion
Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, STCE n° : 210	Date de signature: 8 septembre 2011
	Ratification: 5 février 2015

## **ETAT D'HARMONISATION DE LA LEGISLATION NATIONALE AVEC LES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX**

Entièrement engagée envers la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, la Slovénie affirme sa volonté à appliquer le Programme 2030 et appelle à ce que tous les objectifs envisagés se traduisent par l'égalité de participation et de jouissance des droits au profit des femmes et des filles.

La Slovénie continue à promouvoir les rôles et les responsabilités des hommes et des garçons en tant qu'alliés et agents du changement vers une égalité femme et homme.

Ayant maintenu la question de la violence faite aux femmes et aux filles en bonne place dans son programme politique et ayant signé la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), la Slovénie a accompli des progrès en matière de prévention et d'intervention.

Le pays a adopté à cet effet :

- Le Projet de résolution concernant un programme national en faveur de l'égalité des chances pour les femmes et les hommes (2015).
- Une stratégie à moyen terme qui repose sur le programme national pour l'égalité entre les femmes et les hommes sur la période 2015-2020.
- En 2016, la Slovénie a adopté la Loi sur la protection contre la discrimination qui prohibe notamment la discrimination basée sur le genre.
- Le plan national de la Slovénie sur les femmes, la paix et la sécurité pour la période 2018-2020 est déjà adopté.

## **ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES TEXTES SUR L'EGALITE FEMME HOMME : MECANISMES INSTITUTIONNELS, AVANCEES ET OBSTACLES DANS DIFFERENTS DOMAINES**

Pour la mise en œuvre des textes visant l'égalité femmes-hommes, le pays s'est doté de plusieurs mécanismes institutionnels.

## **Mécanismes institutionnels**

Outre les institutions publiques slovènes qui œuvrent pour l'égalité femme-homme en Slovénie à travers des actions et des activités gouvernementales, la société civile et les ONG des femmes et des droits de l'homme, restent également actives dans ce domaine.

### **AVANCEES ET OBSTACLES DANS DIFFERENTS DOMAINES**

En Slovénie, la situation de l'égalité entre les hommes et les femmes connaît quelques avancées, notamment en ce qui concerne la législation sur les violences faites aux femmes, l'éducation, la justice, la santé surtout maternelle, l'accès aux ressources etc. Cependant, il existe encore des domaines où l'Etat doit fournir encore des efforts.

#### ➤ **Santé et social**

##### • **LES AVANCÉES**

En Slovénie, des progrès ont été réalisés en matière de santé reproductive. L'usage de la pilule contraceptive s'est généralisé et la pratique de l'avortement légal est moins courante. Cependant, en dépit de ces avancées, les femmes slovènes ne parviennent toujours pas à influencer les réformes médicales dans les domaines qui touchent leurs vies intimes. Les femmes célibataires se voient en outre nier le droit à la procréation médicalement assistée.

Le taux de mortalité infantile reste faible et continue de baisser ces dernières années. Le taux d'avortements reste également élevé, surtout parmi les femmes de plus de 30 ans, et est faible parmi les femmes plus jeunes. Il existe des programmes préventifs offerts à toutes les femmes qui dispensent des conseils en matière de contraception.

##### • **LES OBSTACLES**

L'accès à l'avortement a été limité, la sécurité sociale publique ne couvrant plus que 80% de l'intervention.

La loi sur les soins de santé et l'assurance maladie a été modifiée afin d'y inclure une modification des prix des prestations médicales, en particulier du diagnostic et du traitement d'une fécondité

réduite, de l'insémination artificielle, de la stérilisation et de l'interruption de grossesse, couvertes par l'assurance maladie obligatoire.

## ➤ Education et Culture

### • LES AVANCÉES

En matière d'éducation, l'égalité des chances pour les deux sexes est l'un des principes de base de la réforme définie par le Conseil chargé des programmes scolaires. Des recommandations ont aussi été formulées pour la rédaction des manuels scolaires et plusieurs mesures ont été prises pour garantir l'accès à l'école des enfants de parents vivant en zones rurales. Le corps enseignant est essentiellement féminin, même si le taux de représentation des femmes aux postes de professeurs est relativement faible.

L'augmentation du nombre d'enfants dans les écoles maternelles a entraîné une augmentation du nombre d'écoles maternelles et de leur personnel. La composition de ce dernier reste pratiquement identique, et il s'agit majoritairement de femmes.

Il y a davantage de femmes que d'hommes dans l'enseignement supérieur. La proportion de femmes inscrites dans les établissements d'enseignement supérieur et dans les universités est plus importante que celle des hommes. De même, elles sont plus nombreuses que les hommes à achever leurs études supérieures.

### • LES OBSTACLES

Malgré les efforts des autorités dans ces domaines, la présence des femmes dans l'éducation et la formation reste encore une des priorités des politiques publiques en Slovénie. La présence féminine dans les filières scientifiques et technologiques, reste encore relative par rapport à la représentativité des hommes en Slovénie.

## ➤ La Parité

### • LES AVANCÉES

Entièrement engagée envers la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, la Slovénie affirme sa volonté à appliquer le Programme 2030 et appelle à ce que tous les objectifs envisagés se traduisent par l'égalité de participation et de jouissance des droits au profit des femmes et des filles.

La Slovénie a déjà lancé un projet (Active.all) ayant pour objectif de réduire et de s'attaquer aux stéréotypes sexistes en vue de parvenir à une participation équitable des femmes et des hommes dans les domaines des soins et des tâches ménagères.

La législation régissant la parité dans la prise de décision politique, fait entrer des femmes au parlement slovène. Les femmes jouissent déjà de la parité aux postes de direction au sein du parlement. Le système électoral mixte interdisant les règles de placement, les femmes candidates peuvent être élues à l'assemblée nationale en proportion de leur présence sur les listes électorales.

Dans le secteur privé, un quota de 40% de femmes est exigé dans les conseils d'administration, et ce dans tous les organismes et entreprises d'Etat.

- **LES OBSTACLES**

Les lois sur l'élection de députés slovènes au Parlement européen, sur les élections locales, sur les élections législatives nationales et dans les conseils d'administration, contiennent chacune des dispositions sur le quota de femmes et d'hommes devant figurer sur les listes ou au conseil d'administration.

Cependant, la proportion de femmes dans les instances de décision politique demeure faible. Mais la Slovénie reste parmi les meilleurs pays de l'UE où l'on tend vers une égalité femme et homme dans les différents secteurs d'activité sociale.

➤ **Participation politique des femmes**

- **LES AVANCÉES**

L'article 40 de la Constitution vise à assurer une participation plus équilibrée des hommes et des femmes dans la vie politique. En l'occurrence, la participation égale à la vie politique est garantie par la Constitution au motif que les mesures temporaires spéciales prévues dans la Loi sur l'égalité des chances sont traitées de façon générale. La Loi sur l'égalité des chances définit les responsabilités des partis politiques, lesquels doivent adopter un plan d'action tous les quatre ans sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes pour assurer une meilleure présence de ces dernières sur les listes électorales.

Certains partis politiques ont déjà engrangé le processus, et il faut changer la culture interne des partis politiques. Ces plans d'action pourraient inclure des paramètres et des objectifs. Si un parti adopte un plan d'action, c'est à ses instances de veiller à remplir ces objectifs et évaluer les raisons pour lesquelles ils ne seraient pas atteints.

La Slovénie a accompli des progrès dans le cadre de la représentation des femmes aux postes politiques, grâce à l'introduction depuis 2006 d'un amendement modifiant la loi électorale. La législation fixant la proportion minimale de femmes et d'hommes sur les listes de candidats aux élections, a contribué à augmenter la proportion de femmes à des postes de décision dans la vie politique.

La Slovénie est le seul pays d'Europe centrale, qui, grâce à une intégration politique plus forte que la moyenne dans l'UE, compte (44%) de femmes ministres et (37%) des députés sont des femmes depuis 2018.

- **LES OBSTACLES**

La question du faible pourcentage de femmes au conseil national après les dernières élections est constamment évoquée dans les enceintes où la question de la sous-représentation de femmes est abordée. L'essentiel porte sur la formation et la sensibilisation des femmes aux enjeux de la vie politique. Le but est d'aider les femmes à se défendre dans les domaines où elles sont toujours minoritaires. Les quotas ne sont pas très populaires en Slovénie, car ils représentent un héritage de l'époque soviétique. Les partis politiques sont financés par le budget de l'Etat et les partis locaux sont subventionnés par les budgets des collectivités locales selon le critère du nombre de sièges obtenu lors des dernières élections.

➤ **Violences basées sur le genre**

- **LES AVANCÉES**

Après s'être engagée à promouvoir le rôle des hommes et des garçons pour faire progresser l'égalité des sexes et à maintenir la question de l'éradication de la violence à l'égard des femmes comme l'une des grandes priorités de son programme national, la Slovénie a déjà lancé un projet (Active all) ayant pour objectif de réduire et de s'attaquer aux stéréotypes sexistes en vue de parvenir à une participation équitable des femmes et des hommes dans les domaines des soins et des tâches ménagères.



Le Gouvernement a créé un groupe de travail intergouvernemental ayant pour vocation de mettre en œuvre la Convention d'Istanbul. Il a en outre apporté des amendements à la Loi sur la prévention de la violence familiale et au Code pénal, en vertu desquels le harcèlement et le mariage forcé sont reconnus comme constituant des délits.

En Slovénie, une personne sur trois connaît une victime de violence conjugale. Les services ouverts aux femmes victimes de violence sont comparativement bons au regard des normes européennes. Il existe en Slovénie des abris sécuritaires pour les femmes et les enfants victimes de violences domestiques. Tous les biens issus du mariage doivent être divisés à égalité entre les deux époux.

- **LES OBSTACLES**

Pour les violences domestiques, la Slovénie ne procède pas à des recherches quantitatives ou qualitatives. Les autorités ne mesurent pas les conséquences de ces violences et ne disposent pas de protocole s'adressant clairement à ceux qui doivent réagir dans les cas de violence domestique.

La Slovénie ne dispose seulement que d'un Conseil national sur les violences dont font partie des ONG. Cet organisme lance parfois des enquêtes, afin d'identifier les pratiques violentes et d'élaborer des programmes de lutte contre les violences domestiques.

➤ **Accès à la justice**

- **LES AVANCÉES**

Il n'y a pas eu une seule affaire de justice où quelqu'un ait fait l'objet de discrimination en raison de son sexe. Avec la nouvelle abondance de normes qui a vu le jour en Slovénie, il est fort à parier que les femmes seront en mesure de faire un meilleur usage des instruments juridiques existants. Les nouvelles dispositions sur l'égalité des chances existent désormais. Il faut que les citoyens en prennent conscience. Un numéro vert est en service, afin de fournir des informations sur les services d'assistances et judiciaires disponibles en Slovénie.

- **LES OBSTACLES**

La Slovénie a appelé les hommes à s'impliquer davantage dans les efforts de lutte contre la violence à l'égard de femmes, afin de mieux lutter contre la violence s'exerçant spécifiquement à l'encontre des femmes. Les femmes doivent s'approprier le dispositif juridique, afin de mieux faire face aux les violences domestiques et familiales en Slovénie

## ➤ Accès aux ressources

### • LES AVANCÉES

La Slovénie a lancé une campagne de sensibilisation sur les relations de pouvoir et la distribution des ressources entre les femmes et les hommes, et a mis en place un projet axé sur l'équilibre entre vie professionnelle et obligations familiales des hommes.

Une avancée majeure est à relever dans le domaine de l'égalité des chances sur le marché de l'emploi. Elle prévoit l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes, l'égalité des chances en matière de promotion, de formation, de recyclage, de jours de congés et de primes. Elle interdit par ailleurs la discrimination directe et indirecte. A cet égard, la charge de la preuve incombe à l'employeur qui peut être amené à verser des indemnités. La loi oblige les employeurs à garantir un environnement où il n'existe pas de harcèlement sexuel et sanctionne les employeurs qui ne se plient pas à cette règle.

En vue de concilier la vie de famille et le travail, une nouvelle loi sur le revenu familial et les soins parentaux a été adoptée. Elle prévoit une assurance pour la protection parentale et l'introduction du droit individuel non cessible de congé paternité qui s'élève à 90 jours.

La Slovénie est l'unique pays d'Europe où les mères de jeunes enfants ont plus de chance d'avoir un emploi que les femmes sans enfant. De bonnes dispositions en matière de congé de maternité, de paternité et parental, encouragent les parents à reprendre le travail. La plupart des femmes prennent un an de congé.

En ce qui concerne la protection sociale des femmes âgées, au-delà de 60 ans, ces dernières peuvent disposer du régime de retraite dans la mesure où les agriculteurs sont régis par le même système d'assurance-maladie et de retraite.

- **LES OBSTACLES**

On peut relever une faible présence des femmes aux postes de prise de décisions dans les services public et privé. Le gouvernement slovène doit veiller de manière à diminuer l'écart salarial, et renforcer son action pour l'indépendance économique des femmes.

Le différentiel officiel de salaire entre les femmes et les hommes est l'un des plus bas de l'UE, et le fossé est également en train de rétrécir.

L'insuffisance des revenus empêche aux femmes, parfois, de cotiser régulièrement à la sécurité sociale, celles-ci obtiennent à l'âge de 65 ans la retraite d'Etat minimale, soit environ 75 euros par mois, ce qui est peu. Ce qui par ailleurs pousse les femmes de 40-50 ans à chercher souvent à obtenir des revenus complémentaires. La Slovénie affiche le plus fort écart entre les taux de pauvreté des femmes et des hommes âgés. Au-dessus de 65 ans, près de trois fois plus de femme que d'hommes sont pauvres. Un tiers seulement des seniors dépendants sont pris en charge par des professionnels.

Les employeurs peuvent mettre fin à une relation d'emploi pour des raisons de grossesse, faute de mesures nécessaires pour faire en sorte que les femmes enceintes soient effectivement protégées, dans la pratique, contre la discrimination par rapport à l'emploi, notamment par le renforcement des mesures de contrôle de l'application de la législation par les inspecteurs du travail et les juges et le manque effectif de sensibilisation des travailleurs, les employeurs et leurs organisations respectives à la question des droits des travailleuses enceintes. Le gouvernement ne fournit pas des informations sur les mesures prises à cet égard.

Le gouvernement ne fournit pas également les informations sur le nombre de cas de harcèlement sexuel traités par l'inspection du travail, les juridictions, ainsi que sur tout programme d'éducation destiné à sensibiliser davantage les travailleurs, les employeurs et leurs organisations à cette forme de discrimination fondée sur le sexe dans l'emploi et la profession.

Le gouvernement n'intensifie pas ses efforts pour promouvoir l'égalité de genre, notamment aux postes de direction, et pour éliminer les obstacles persistants auxquels se heurtent les femmes dans l'emploi et la profession, tels que la ségrégation sur le marché du travail, et de fournir des informations précises sur les mesures concrètes prises et les résultats obtenus. Les congés de maternité

de 01 an ne peuvent-ils pas être considérés comme un handicap à l'épanouissement professionnel des femmes en Slovénie ?

### **OBSERVATIONS GENERALES**

Des efforts ont été accomplis par les autorités gouvernementales dans plusieurs domaines par rapport à l'égalité Femme-Homme. La Slovénie a pris des mesures en vue de transposer les règles de l'Union européenne interdisant les discriminations en matière d'emploi et de travail fondées sur le sexe. Les autorités slovènes visent à garantir une égalité de traitement entre les femmes et les hommes sur le lieu de travail.

Cependant, l'Etat ne prête pas suffisamment attention au problème de la traite des femmes et des filles. Même si la législation a été modifiée, afin de mieux lutter contre ces délits, dans la pratique, un grand nombre de victimes ne bénéficient pas de protection judiciaire dans la pratique. La stigmatisation des victimes, par la société et les organes qui mettent en œuvre la loi, ne contribue pas à la lutte contre ces violences. Et l'accès à l'avortement reste encore limité par le poids de l'Église.

Les organisations non gouvernementales et les associations œuvrant activement dans le domaine de l'égalité des sexes et des genres, peuvent soumettre des propositions et projets aux autorités. Cette tendance a été renforcée par les autorités, qui invitent ces organisations à soumettre d'avance leurs propositions pour mieux lutter contre les inégalités Femmes et hommes.

### **RECOMMANDATIONS**

Le Gouvernement slovène doit accorder une priorité à l'alignement de sa législation interne sur les textes de l'Union européenne et de la Communauté Internationale.

Il y'a aussi une nécessité d'améliorer la façon dont les institutions étatiques abordent l'égalité de genre et la nécessité de renforcer le combat contre plusieurs formes de violences fondées sur le genre.

Les droits des femmes, les délits de violences domestiques et la traite des personnes, sont encore une préoccupation majeure, et ont besoin d'une attention particulière de la part des autorités publiques.

Les autorités slovènes doivent veiller à ce que la perspective d'égalité entre les femmes et les hommes, soit maintenue dans tous les secteurs d'activités de la vie sociale; soutenir la mise en œuvre des actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes du Conseil de l'Europe (2014-17); soutenir les réseaux de points de contact nationaux émanant du gouvernement, parlement, collectivités locales,

de la société civile ou entreprises, afin d'introduire un réel changement relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes.

La Slovénie doit encourager l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, et étendre l'accès à l'avortement conformément à la Charte Européenne des droits de l'Homme et à la Jurisprudence de la Cour Européenne de Justice.

La Slovénie doit d'avantage veiller à l'amélioration du fonctionnement de la justice, y compris du parquet, et lutter contre la corruption des acteurs de la justice

La Slovénie doit concevoir également une approche unifiée et systématique pour prévenir la violence et répondre aux appels à l'aide, et appliquer cette approche de manière cohérente dans tout le pays afin de se conformer à la Convention du Conseil d'Europe sur les droits de l'homme et la teneur de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

N.B : Le RF-EFH est disponible pour accompagner le pays dans la mise en place des programmes pour la réduction du différentiel de salaire entre les femmes et les hommes.

### **Sources :**

<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/si.html>

Information of the Republic of Slovenia on implementation of Slovenian commitments made at 2015 Global Leaders' Meeting on Gender Equality and Women's Empowerment, 30 September 2016.

<https://www.un.org/press/fr/2018/cs13554.doc.htm>

<http://www.ambafrance-lt.org/Ouverture-de-l-Institut-europeen> <http://eige.europa.eu/Consultez> le site de l'Institut européen pour l'égalité des sexes [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-10-1554\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-10-1554_fr.htm)

<http://www.liberties.eu/fr/news/femmes-droits-lituanie> : IP/10/1554, Bruxelles, le 24 novembre 2010  
Égalité entre les femmes et les hommes: la Commission se réjouit que l'Allemagne, la Lettonie, la Lituanie et la Slovénie se soient conformées aux règles de l'UE sur la discrimination fondée sur le sexe et clôt les procédures d'infraction. <http://www.rfi.fr/mfi/20140131-ivg-debat-droit-avortement-sante-publique-combat-ideologique-espagne-france>



[http://www.lemonde.fr/europe/article/2014/01/17/avortement-28-legislations-differentes-dans-l-union-europeenne\\_4349870\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/article/2014/01/17/avortement-28-legislations-differentes-dans-l-union-europeenne_4349870_3214.html)

<https://france-fraternites.org/top-10-meilleurs-pays-legalite-homme-femme/>